



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT D'AUDIT

Le DSAS prend acte de l'engagement de la Fondation de Nant à suivre toutes les recommandations

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a pris connaissance du rapport d'audit sur l'activité du secteur adulte de la Fondation de Nant. Dirigé par le Médecin cantonal, le rapport conclut à des manquements dans l'application des processus de prise en charge des patients, dont certains pourraient porter atteintes à leur sécurité. Le Conseil de Fondation s'est engagé auprès du chef du DSAS à mettre en oeuvre immédiatement les recommandations du rapport. Une supervision de la direction médicale ad intérim sera mise en place immédiatement.

Faisant suite à des plaintes et annonces d'incidents critiques concernant la prise en charge de patients à la Fondation de Nant et tenant compte d'une lettre ouverte mettant en cause la sécurité des patients, le chef du DSAS a demandé au Dr Karim Boubaker, Médecin cantonal, de conduire un audit des activités cliniques centré sur le secteur adulte. Ce dernier semblait en outre fragilisé par une réorganisation en cours. Une délégation de quatre personnes s'est rendue sur place les 9 et 17 avril dernier.

Dans ses conclusions, la délégation emmenée par le Médecin cantonal relève des manquements importants dans l'application des processus de prise en charge. Une culture de la transmission orale malgré la mise en place d'un dossier informatisé provoque ainsi un manque de traçabilité des informations sur les risques liés au suicide, à l'agressivité, aux consommations et au projet de soin qui peut être source d'incident à tout moment, mais principalement durant la nuit et les gardes de week-end.

D'autres points sont relevés dans le rapport: rotation élevée du personnel infirmier et médical, cloisonnement de la transmission des informations, organisation du travail complexe dans la gestion de l'urgence, difficulté des équipes à construire un réseau significatif avec les partenaires externes. Ces constats interviennent à un moment de transition qui fragilise tant le fonctionnement de l'institution que ceux qui y travaillent.

Face à une situation qu'il juge sérieuse, le chef de département a pris acte de

l'engagement du Conseil de Fondation à mettre en oeuvre immédiatement les mesures préconisées dans le rapport d'audit, soit la mise au concours immédiate des postes de cadres récemment libérés, une révision des pratiques de transmission des informations et la supervision de la direction médicale a.i.. Le professeur J.-N. Despland, médecin chef au Département de psychiatrie du CHUV, sera chargé d'une supervision de la direction médicale a.i. de Nant dès le 1er juin 2015, en particulier des activités du secteur adulte. Il répondra de son mandat directement au Médecin cantonal et au chef du DSAS. Il pourra faire toute recommandation à la direction générale de Nant ainsi qu'au DSAS. Ce mandat durera en principe le temps de l'intérim à la direction médicale de Nant et jusqu'à six mois après l'entrée en fonction du nouveau directeur médical. Le DSAS suivra de près la mise en oeuvre de ces mesures afin de garantir la sécurité des patients.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 mai 2015

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 01 ; Karim Boubaker, Médecin cantonal, Service de la santé publique, 079 597 64 14

[NANT_rapport_audit_secteur_adulte](#)